



Conservation de l'avantage fiscal en zone ANRU

Par **gigidomi**, le **15/09/2015** à **21:09**

Bonjour.

Je suis propriétaire d'un appartement acheté cette année en zone ANRU avec TVA a 5,5%, je suis divorcé et a 3 enfants qui ne sont plus a charge.

Ma compagne qui est célibataire avec un enfant souhaite me rejoindre dans cet appartement après avoir vendu son bien.

Nous avons comme projet de nous pacser avec testament afin quelle soit protégée.

Une fois installé ensemble, j'envisage de lui revendre la moitié de cet appartement afin qu'elle soit propriétaire a part égal , ce qui permettra également de partager les frais de credit et d'impôts.

Ma question est la suivante:

Cette opération me permet-elle de continuer de bénéficier de l'avantage fiscal de l'achat en ANRU?

Si ce n'est pas le cas, pouvez vous me conseiller sur une autre chose a mettre en place.

Merci de votre réponse

Cordialement